

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017

### Etaient présents :

C. BALERIN, J.C. ROUQUAYROL, K. MASSON, M. AUGÉ, D. SERGEANT, S. BELUEL, M. TOMAS

### Etaient excusés :

A. DESASY, Y. CHEVRIER, D. MARC, E. ARIBAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

### **1) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS M14 et M49 2016**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année écoulée :

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### Section Fonctionnement :

Dépenses	207 978,93 €
Recettes	242 406,82 €
	-----
Résultat de l'exercice	34 427,89 €

Excédent antérieur	249 325,19 €
Opérat. Ordre non budgét.	1 771,06 €
	-----

**Résultat cumulé 285 524,14 €**

##### Section Investissement :

Dépenses	139 004,06 €
Recettes	32 359,76 €
	-----
Résultat de l'exercice	-106 644,30 €

Excédent antérieur	63 952,58 €
	-----

**Résultat cumulé - 42 691,72 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Section Exploitation :

Dépenses exploitation	25 355,73 €
Recettes exploitation	29 173,08 €

-----  
Résultat de l'exercice 3 817,35 €

Excédent antérieur 58 633,41 €

-----  
**Résultat cumulé 62 450,76 €**

### Section Investissement :

Dépenses	39 231,87€
Recettes	24 353 €

-----  
Résultat de l'exercice - 14 878,87 €

Excédent antérieur 26 423,76 €

-----  
**Résultat cumulé 11 544,89 €**

IL est procédé au vote. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget Communal et du Budget Assainissement.

## 2) AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter l'affectation des résultats 2016 :

### BUDGET COMMUNAL

Il est rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, soit pour 2016 du montant de 42 691,72 €.

L'affectation se décompose comme suit :

#### Recettes Fonctionnement

002	Excédent fonctionnement reporté	242 832,42 €
-----	---------------------------------	--------------

#### Dépenses Investissement

001	Déficit investissement reporté	42 691,72 €
-----	--------------------------------	-------------

#### Recettes Investissement

1068	Affectation résultats	42 691,72 €
------	-----------------------	-------------

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Recettes Exploitation

002 Excédent exploitation reporté 62 450,76 €

### Recettes Investissement

001 Excédent investissement reporté 11 544,89 €

Il est procédé au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations de résultats précitées.

### 3) VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition communaux qu'en 2016 :

Taxe habitation 10,72 %  
Taxe foncière bâti 24,38 %  
Taxe foncière non bâti 116,11 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux pour 2017.

### 4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les montants versés pour l'exercice 2016. Il est proposé de modifier les montants suivants pour 2017 :

Organismes publics et privés	2016	2017
AMF	63.31	63.31
AMF 34	10.00	10.00
ANEM	101.02	101.02
ANEV VIN	50.00	50.00
CENTRE LOISIRS	500.00	500.00
CFMEL	261.05	261.05
CLIC AGE D'ORB	160.00	160.00
ULRAC CHATAIGNIER	50.00	50.00
ORB ET LIBRON	355.00	355.00
COOP SCOLAIRE	200.00	200.00
EMALEPH	80.00	80.00
GITE DE France	205.60	205.60
MAMMOBILE	380.00	380.00
PARC HAUT LANGUEDOC	464.00	464.00
COMMUNES FORESTIERES	50.00	50.00
JUDO VILLEMAGNE	100.00	0.00
LES AMIS DE L'EGLISE	100.00	100.00
LES CARDABELLES	300.00	300.00

LES COPAINS D'ABORD	300.00	300.00
LES DIABLOTINS DE L'OURADOU	150.00	150.00
SOCIETE DE CHASSE	50.00	150.00
ANCIENS COMBATTANS	50.00	50.00

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les montants précités.

### **5) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Monsieur le Maire présente le Budget Communal 2017. Jean-Claude ROUQUAYROL suggère d'inscrire quelques dépenses d'équipement pour la salle des Combareilles :

- Volet roulant intérieur pour fermer la cuisine de la salle
- Rideaux occultant pour les portes et les fenêtres
- Ecran géant pour les projections

K. MASSON intervient et relève qu'il serait plus judicieux d'investir dans un rétroprojecteur plutôt que sur un écran géant ; les murs blancs peuvent faire office d'écran éventuellement.

Il est demandé de faire établir des devis.

#### Section fonctionnement

Dépenses	530 179,14 €
Recettes	530 179,14 €

#### Section investissement

Dépenses	491 276,09 €
Recettes	491 276,09 €

Le Conseil Municipal procède au vote du Budget Communal 2017 ; il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le Budget Assainissement 2017.

#### Section exploitation

Dépenses	89 050,76 €
Recettes	89 050,76 €

#### Section investissement

Dépenses	123 747,57 €
Recettes	123 747,57 €

Le Conseil Municipal procède au vote du Budget Assainissement 2017 ; il est adopté à l'unanimité.

## **6) MISE EN PLACE SERVICE D'INFORMATION ET D'ALERTE**

Monsieur le Maire rappelle que la Société GEDICOM a été contactée par la Communauté de Communes Grand Orb. Il s'agit de la mise en place d'un service d'information et d'alerte. Le coût de l'abonnement annuel pour la commune s'élèverait à 180,00 € H.T. la 1<sup>ère</sup> année et 120,00 € H.T. les suivantes.

Après en avoir débattu, il est décidé d'examiner ce point lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **7) APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MARE ET LIBRON**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Intercommunal Mare et Libron ont été modifiés et approuvés à la majorité lors du Comité Syndical du 23 février 2017. La modification des statuts porte sur l'augmentation du nombre de Vice-Présidents : de 5 à 7 ; ceci dans l'objectif de missionner les 2 nouveaux Vice-Présidents sur un travail de réflexion sur l'avenir du Syndicat en ce qui concerne la compétence assainissement.

A compter de la date de notification, chaque Conseil Municipal de chaque Commune membre du Syndicat Mare et Libron doit être consulté, dans un délai de 40 jours.

Il convient de délibérer au sein du Conseil pour valider les nouveaux statuts du Syndicat.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les statuts du Syndicat Mare et Libron.

## **8) AUTORISATION POUR SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX – ARCHITECTE Mr D. JALABERT**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à signer le marché de travaux pour la construction de l'école et de la Mairie.

Il rappelle que le Comité Technique, réuni le jeudi 26 janvier, a désigné l'architecte Mr D. JALABERT, pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la construction de l'école et de la Mairie ainsi que toutes les pièces y afférentes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande de subventions**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un devis pour le bétonnage du chemin d'accès à la station d'épuration de la Blaquièrre, chemin raviné par les inondations en 2014 et en 2017 il est demandé un devis complémentaire.

Un dossier de demande de subventions va être monté afin d'obtenir un financement pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.